

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal
Séance du 22 septembre 2025

Le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 25 août 2025 ;
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

1. Rapport d'activités 2024 de la Ville de Guebwiller

Prend acte du document présenté en annexe.

2. Prolongation d'un bail emphytéotique – Résidence seniors du Vieil Armand

Valide une telle prolongation du bail emphytéotique à titre gratuit sur la période allant du 1^{er} janvier 2043 au 31 décembre 2072 et autorise monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'avenant correspondant.

3. Alignement rue de l'Altrott : Régularisation foncière

Approuve l'acquisition de la parcelle suivante, sise section 2 du ban communal, parcelle 232/144 d'une contenance de 0.21 ares (cédant : M. André SIMON et Mme Marie-Louise SIMON née GRAFF - 23, rue Mme Adolphe 68500 GUEBWILLER), Approuve les conditions particulières suivantes : l'acquisition est consentie à l'euro symbolique en vue de l'incorporation de la parcelle dans le domaine public communal et les frais, droits, émoluments sont à la charge de l'acquéreur. Charge l'Étude Notariale Catherine BAEUMLIN – Hélène SIFFERT, Notaires à ALTKIRCH (Haut-Rhin), de l'établissement de l'acte correspondant et autorise monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique.

4. Point complémentaire à la délibération du 20 juin 2019 portant sur la cession de l'ancienne gare 2, avenue Maréchal Foch

Approuve ces divisions et modifications en volume affectant section 11, les parcelles 358/12, 359/12 et 361/12, créées par le PVA n°1561 du 07 avril 2021 et la prise en charge de l'acte notarié résultant de la division en volumes et des modifications qui en sont issues par la SCI « GUEB GARE », représentée par M. et Mme Maurice COLOMBO ; Autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités et signer l'acte s'y rapportant ;

5. Opération e restructuration immobilière (ORI) – Lancement de l'enquête parcellaire

Approuve le dossier d'enquête parcellaire portant sur le 14 et le 111, rue de la République ; le programme détaillé des travaux des restauration immobilière déclarés d'utilité publique et les délais d'exécution des travaux reproduits dans le dossier susvisé ; Autorise Monsieur le Maire à solliciter M. le Préfet du Haut Rhin afin qu'il organise l'enquête parcellaire sur le fondement du dossier susvisé à l'égard des immeubles cités, et ce pour poursuivre l'opération de restauration immobilière engagée ; Autorise Monsieur le Maire à solliciter, le cas échéant, M. le Préfet du Haut Rhin afin qu'il déclare cessibles les immeubles en cas de carence des propriétaires et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Ravalement de façade – Attribution de subventions

Décide l'attribution d'une subvention de 4 064,60 € à Monsieur HOUSSIERE Hugues pour les travaux réalisés au 4 rue de la Madelon

7. Installation et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie – Appel à initiative privée – Occupation du domaine public – Choix de l'occupant

Conclut avec le groupement IZIVIA/Crédit Mutuel une convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur l'intégralité du territoire de la commune et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention passée avec le groupement IZIVIA/Crédit Mutuel et toutes les pièces contractuelles nécessaires.

8. Mise en œuvre du dispositif "Soutien aux friches" pendant le portage par l'EPF d'Alsace relatif aux études et travaux à entreprendre sur le site "Centre d'apprentissage"

Sollicite la mise en œuvre par l'EPF d'Alsace de ses dispositifs d'intervention tels que définis dans le règlement intérieur de l'EPF dans sa version du 20 décembre 2024, à savoir, le dispositif de « Régime Général d'Intervention (RGI) » et du Dispositif de soutien au traitement et la reconversion des friches, en sa phase 3 « Travaux et prestations intellectuelles (PI) associées pendant le portage par l'EPF d'Alsace » et s'engage à rembourser à l'EPF d'Alsace, le solde financier des diagnostics, études, travaux et prestations associées, ainsi qu'il résulte des termes de la convention de portage et ses avenants.

9. Appel à projet ACTEE

Valide la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP ACTEE+ Chêne Saison 5 ; le montage et le fonctionnement du groupement porté par Territoire d'Energie Alsace ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération et à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP ACTEE+ Chêne Saison 5 et retenue par le Jury ACTEE.

10. Convention de mise à disposition de locaux et de matériel au profit de la CCRG

Conclut avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, une convention de mise à disposition des locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Maison Ritter, appelé « espace Dynamic 3 » sis 12 rue du Maréchal Joffre à Guebwiller. D'une superficie 111 m² moyennant une participation financière correspondant aux frais de ménage ; Autorise le directeur des finances de la Ville de Guebwiller à faire recette du montant de la participation financière en l'inscrivant sur les crédits prévus à cet effet et Monsieur le Maire à signer tout acte et document en relation avec la présente convention.

11. Marché à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les travaux neufs de voirie

Attribue le marché à l'entreprise LINGENHELD-STP MADER ; Autorise M. le Maire à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise LINGENHELD-STP MADER, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution, à l'exécuter et à accomplir toutes les formalités en résultant et dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « charges à caractère général » article 615231 « voiries » et au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2315 « installations, matériel et outillage techniques » du budget principal.

19. Personnel Communal – Création de poste – CCAS

Crée au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} novembre 2025, le poste permanent d'intervenant-e social-e, à temps complet, relevant des grades C1, C2 et C3 de la filière administrative et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Affiché le :

Retiré le :

Le Maire

Francis KLEITZ
Conseiller d'Alsace



12. Projet de restructuration du groupe scolaire Jeanne Bucher – Demandes de financement

Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles au titre des dispositifs des co-financeurs publics et privés identifiés.

13. Réhabilitation de la rue des Alliés – Convention de mandat de co-maîtrise d'ouvrage

Approuve le principe de la convention de mandat entre la Commune de Guebwiller et la CCRG, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la rue des Alliés et autorise M. le Maire à signer la présente convention.

14. Convention d'implantation d'une unité d'enseignement maternelle autiste (UEMA) à l'Ecole maternelle Charles Kienzl (site Magenta)

Valide le fonctionnement de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autiste à l'école maternelle Charles KIENZL (site Magenta) et autorise M. le Maire à signer la présente convention ainsi que les éventuels avenants.

15. Chasse communale – lot de chasse n°2 – Révocation d'un permissionnaire

Prend acte de la décision de Monsieur Erwin FISCHER, locataire du lot n°2 et approuve la révocation de Monsieur Eric ALTERMATT en qualité de permissionnaire du lot de chasse précité.

16. Mise à jour des droits et tarifs appliqués à la boutique du Musée Théodore Deck

Approuve la modification des tarifs appliqués aux produits de la boutique du Musée Théodore Deck & des Pays du Florival.

17. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la ligue contre le cancer du Haut-Rhin

Autorise M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin afin de mener ces actions préventives de dépistage des cancers.

18. Personnel Communal – Création de postes

Crée au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} novembre 2025, les postes suivants : 4 postes d'agent de maîtrise à temps complet, 1 poste d'assistant-e administratif-ve et technique – temps complet, relevant de la catégorie C et des grades C1, C2 et C3 de la filière technique, 1 poste de chargé-e de projets informatiques, à mi-temps (17.50/35^{ème}), relevant de la catégorie C et des grades C1, C2, C3 de la filière administrative, dans le cadre du contrat de projet; dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.